2. COMPTE DE RESULTAT

en K€	31/08/2023
Chiffre d'affaires net	0
Autres produits d'exploitation	0
Produits d'exploitation	**0**
Achats consommés	-6
Autres charges d'exploitation	-1
Impôts, taxes et versements assimilés	0
Charges de personnel	0
Variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions	1
Charges d'exploitation	**-6**
Résultat d'exploitation avant dotations & dépréciations des écarts d'acquisition	**-6**
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	
Résultat d'exploitation après dotations & dépréciations des écarts d'acquisition	**-6**
Charges et produits financiers	1
Charges et produits exceptionnels	0
Impôt sur les résultats	0
Résultat net des entreprises intégrées	**-5**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	
Résultat net consolidé	**-5**
Résultat Groupe	**-5**
Résultat revenant aux intérêts minoritaires	0

NEXIA S&A
Société par Actions Simplifiée au capital de 41.045.812 €
Siège social : 31, rue Henri Rochefort – 75017 PARIS
RCS PARIS 402 889 794
(la « **Société** »)

Extrait des décisions de l'assemblée générale mixte du 29 février 2024

Troisième résolution

Après lecture du rapport du Président et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale, après les avoir examinés, prend acte et donne son accord sur les comptes consolidés du Groupe Nexia S&A au 31 août 2023, tels qu'ils lui sont présentés et qui présentent un résultat net consolidé de -5 K€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président

3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Augmentation de capital	41 046		0	41 046		41 046
Dividendes						0
Résultat N			-5	-5		-5
Autres variations		-10		-10		-10
Variation de périmètre		5		5	315	320
31/08/2023	**41 046**	**-6**	**-5**	**41 035**	**315**	**41 351**

4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1 – Faits marquants

Le groupe NEXIA S&A est né au 31 août 2023 de l'apport des titres de la société ACA Développement et de l'apport des titres de la société Sefico Développement II.

Note 2 – Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation des comptes

Les comptes consolidés du groupe NEXIA S&A sont établis conformément aux principes comptables admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Le groupe clôture ses comptes au 31 août. Pour ce premier exercice, un arrêté comptable au 31 août 2023 a été effectué pour les entités clôturant leurs comptes au 30 septembre 2023.

L'ensemble des entités du périmètre de consolidation clôturera ses comptes au 31 août 2024.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

A la clôture de l'exercice, l'ensemble des participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

2.3 Ecarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.
L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le Groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique ;

- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisitions représentatifs des fonds commerciaux – juridiquement protégés – non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Dépréciation :
Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs :

- Concessions, brevets et licences :	1 à 3 ans
- Installations techniques :	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel :	5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers :	10 ans
- Matériel de bureau :	5 à 10 ans
- Matériel informatique :	3 ans
- Mobilier :	10 ans

Les immobilisations sont dépréciées lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, internes ou externes, et que leurs valeurs nettes comptables deviennent inférieures à leurs valeurs actuelles, déterminées sur la base de la plus haute estimation entre la valeur de marché et la valeur d'usage.

2.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent principalement des prêts, des dépôts et cautionnements, ainsi que des titres de participation non consolidés.

Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

2.6 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7 Provisions

Des provisions sont constituées lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légale, règlementaire, contractuel ou découler des pratiques du Groupe.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre l'obligation.

2.8 Contrats de location et contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats de location qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les franchises, abandons de créance et autres remises obtenues en cours de contrat, sans contrepartie au moins équivalente à donner au bailleur (allongement de la durée non résiliable du bail, augmentation des loyers futurs...) sont immédiatement reconnus au compte de résultat.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette catégorie s'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ; ou

- La durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ; ou

- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

A la clôture de l'exercice, le groupe n'a pas identifié de contrats répondant à la définition.

2.9 Engagement de retraite

Le seul engagement envers le personnel supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. L'engagement afférent est évalué conformément à la recommandation ANC n° 2013-0.2, relative à l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Il est comptabilisé conformément à la méthode n°2 de cette recommandation, les écarts actuariels étant comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont constatés.

Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions » et au bilan en provisions pour risques et charges.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- Mode de départ à la retraite : départ volontaire à l'âge de 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,67 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3,5% à 5%
- Taux de turn-over : 3 % annuel jusqu'à l'âge de 50 ans ; nul ensuite
- Table de mortalité : INSEE TD/TV 2016-2018
- Taux de charges sociales : 42% ou 48%

2.10 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liés aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture de l'exercice est de 25%.

2.11 Changement de méthode

S'agissant du premier exercice de consolidation, aucun changement de méthode comptable n'a été constaté au cours de l'exercice.

Note 3 – Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, avec les taux de détention au 31 août 2023, sont présentées ci-dessous :

Dénomination	Pays	Siège social	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
SAS NEXIA S&A	France	Paris	Société mère	100%	IG
SAS ACA DEVELOPPEMENT	France	Paris	100%	100%	IG
SAS ACA ILE DE France	France	Paris	100%	100%	IG
SAS ACA NEXIA	France	Paris	100%	100%	IG
SAS CERA	France	Paris	100%	100%	IG
SCI CHANT DES OISEAUX	France	Paris	100%	100%	IG
SAS CINE TV FINANCE	France	Paris	100%	100%	IG
SAS FLEURY	France	Paris	100%	100%	IG
SAS SEFICO DEVELOPPEMENT II	France	Paris	100%	100%	IG
SAS SEFICO	France	Paris	100%	100%	IG
SAS SEFICO AUDIT	France	Paris	100%	99,80%	IG
SAS SEFICO AVOCAT	France	Paris	100%	49,75%	IG
SAS SEFICO CONSEIL	France	Paris	100%	100%	IG
SAS SEFICO NEXIA FINANCES	France	Paris	100%	76,38%	IG
SPFPL SAS SEFICO TAX & LEGAL	France	Paris	100%	99,50%	IG
SAS THEMIS	France	Paris	100%	100%	IG
SAS SFPB AUDIT & COMPTABILITE	France	Paris	100%	100%	IG
SAS CAC PROGRESS	France	Paris	100%	99,70%	IG
SAS PIMPANEAU & ASSOCIES	France	Paris	100%	100%	IG
SARL NEXIA France	France	Paris	33,33%	33,33%	NC

Méthode de consolidation : IG = Intégration Globale, NC = Non Consolidée

Le groupe a choisi de ne pas consolider la SARL NEXIA France qui présente un intérêt négligeable sur le patrimoine et le résultat consolidés.

L'ensemble des entités du Groupe sont consolidés selon la méthode d'intégration globale soit 100% des actifs et passifs.

Note 4 – Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition s'établit à :

en K€	31/08/2023
Valeur brute	36 704
Dépréciation	
Valeur nette	**36 704**

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

Goodwill Rochefort	21 671
Goodwill Kléber	15 033
TOTAL	**36 704**

L'écart d'acquisition a été calculé en comparant le coût d'acquisition des titres à la valeur des actifs et passifs identifiables lors de l'acquisition. En application du règlement ANC 2020-01, les fonds de commerce et droits au bail historiques présents dans les sociétés acquises n'ont pas été considérés comme des éléments identifiables et évaluables séparément à la date d'acquisition. Ils font partie intégrante de l'écart d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, un test de dépréciation a été réalisé. Le calcul de la juste valeur est basé sur une combinaison de multiple d'EBITDA et de part de chiffre d'affaires.

Ce test a mis en évidence que la valeur recouvrable des actifs testés est supérieure à leur valeur nette comptable.

Note 5 – Immobilisations incorporelles

La variation des valeurs brutes et amortissements par nature des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

en K€	Logiciels	Droits au bail	autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
Variation de périmètre	726		58		784
Augmentation					0
Cession					0
Valeur brute au 31/08/2023	726	0	58	0	784
Variation de périmètre	-650				-650
Dotation amortissements					0
Reprise					0
Amortisement/dépréciation au 31/08/2023	-650	0	0	0	-650
Valeur nette au 31/08/2023	**76**	**0**	**58**	**0**	**134**

Note 6 – Immobilisations corporelles

La variation des valeurs brutes et amortissements par nature des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

en K€	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillages	autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Variation de périmètre	270	1 244	2	4 445	63	6 023
Augmentation						0
Cession						0
Transferts						0
Valeur brute au 31/08/2023	270	1 244	2	4 445	63	6 023
Variation de périmètre		-388	-2	-2 925		-3 315
Dotation amortissements						0
Cession						0
Transferts						0
Amortisement/dépréciation au 31/08/2023	0	-388	-2	-2 925	0	-3 315
Valeur nette au 31/08/2023	**270**	**856**	**0**	**1 519**	**63**	**2 708**

Note 7 – Immobilisations financières

La variation des valeurs brutes et dépréciations par nature des immobilisations financières s'analyse comme suit :

en K€	Titres non consolidés	Prêts, cautionnements et autres créances	Total
			0
Variation de périmètre	1	630	632
Augmentation			0
Cession			0
Transfert			0
Valeur brute au 31/08/2023	1	630	632
			0
Variation de périmètre	0	-24	-24
Dépréciation	0		0
Reprise		0	0
Dépréciation au 31/08/2023	0	-24	-24
Valeur nette au 31/08/2023	**1**	**606**	**607**

Note 8 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients s'analysent ainsi :

En K€	31/08/2023
Créances clients	21 826
Provisions créances clients	-2 547
Clients et comptes rattachés	**19 279**

Note 9 – Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation s'analysent ainsi :

En K€	31/08/2023
Fournisseurs débiteurs	149
Créances sur personnel et organismes sociaux	115
Créances fiscales (hors IS)	1 435
Impôt sur les bénéfices	101
Impôts différés actif	313
Comptes courants	23
Dépréciation de comptes courants	0
Autres débiteurs	3 495
Dépréciation débiteurs divers	-2 401
Charges constatées d'avance	1 340
Frais d'émission d'emprunt	94
Autres créances et comptes de régularisation	**4 664**

Les autres créances sont des créances à moins d'un an.

La variation des impôts différés par nature s'analyse comme suit :

En K€	Produits / charges de l'exercice	Variation de périmètre	Variation par réserves	31/08/2023
Retraitement de consolidation			3	3
Décalages temporaires	19	129		149
Déficits				0
Indemnités de fin de carrière	-2	186		184
Impôts différés actifs	**18**	**315**	**3**	**336**

En K€	Produits / charges de l'exercice	Variation de périmètre	Variation par réserves	31/08/2023
Retraitement de consolidation	0	-23		-23
Décalages temporaires				0
Impôts différés passifs	**0**	**-23**	**0**	**-23**

En K€	Produits / charges de l'exercice	Variation de périmètre	Variation par réserves	31/08/2023
Retraitement de consolidation	0	-23	3	-19
Décalages temporaires	19	129		149
Déficits	0	0		0
Indemnités de fin de carrière	-2	186		184
Impôts différés nets	**17**	**292**	**3**	**313**

Note 10 – Trésorerie

La trésorerie s'analyse comme suit :

En K€	31/08/2023
Valeurs mobilières de placement	14
Disponibilités	10 043
Dépréciation valeurs mobilières de placement	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	**10 057**

Note 11 – Capital social

Le capital se décompose comme suit :

	31/08/2023	
	Nombre d'actions	Droits de vote
Actions ordinaires	35 275 692	35 275 692
Actions de préférence 1	5 768 102	
Actions de préférence 2	2 018	
Total des actions	41 045 812	35 275 692
Valeur nominale de l'action	1,0	
Valeur du capital social en €	**41 045 812**	

Les opérations sur le capital sur l'exercice ont été les suivantes :

- Augmentation de capital en rémunération de l'apport des titres ACA Développement pour un montant de 26.415.921 €
- Augmentation de capital en rémunération de l'apport des titres Sefico Développement II pour un montant de 12.556.866 €
- Augmentation de capital en numéraire pour un montant de 2.072.018 €

Note 12 – Provisions pour risques et charges

La variation par nature des provisions s'analyse comme suit :

En K€	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31/08/2023
Provisions pour risques				0
Provisions pour litiges			90	90
Provisions pour pensions et retraites			735	735
Provisions pour risques et charges	**0**	**0**	**825**	**825**

Note 13 – Emprunts et dettes financières

La variation par nature des dettes financières s'analyse comme suit :

En K€	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	31/08/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit			11 262	11 262
Dettes financières auprès des associés			1 119	1 119
Autres dettes financières			190	190
Intérêts courus sur emprunts			15	15
Dépôts de garantie			4	4
Concours bancaires			1	1
Total	**0**	**0**	**12 590**	**12 590**

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit :

En K€	Montant brut	< 1 an	2 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 262	2 367	8 896	0
Dettes financières auprès des associés	1 119	1 119		0
Autres dettes financières	190		190	
Dettes financières	**12 571**	**3 486**	**9 085**	**0**

Note 14 – Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'analysent ainsi :

En K€	31/08/2023
Dettes fournisseurs	3 999
Dettes sur immobilisations	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**3 999**

Note 15 – Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation s'analysent ainsi :

En K€	31/08/2023
Clients - Avances et acomptes reçus	240
Dettes sociales	6 862
Dettes fiscales (hors IS)	5 392
Impôt société	586
Impôt différés	0
Autres dettes	989
Produits constatés d'avance	1 374
Autres dettes et comptes de régularisation	**15 443**

Note 16 – Effectifs

L'effectif moyen du groupe à la clôture de l'exercice est de 497 personnes.

Note 17 – Rémunération des organes de direction

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à communiquer une information individuelle.

Note 18 – Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Note 19 – Engagements

Les principaux engagements sont les suivants :

- Hypothèque et privilège de prêteur de denier portant sur le bâtiment 4 du Chant des Oiseaux 78 360 Montesson au profit de la Société Générale en contrepartie de l'emprunt de 1.380 K€ souscrit pour son acquisition.

- Nantissement des titres Aca Nexia au profit de la BNP Paribas en garantie des deux emprunts de 4,4 M€ (tranche A amortissable sur 6 années) et 2,5 M€ (tranche B remboursable in fine)

Note 20 – Compte de résultat consolidé pro forma sur 12 mois

en K€	31/08/2023
Chiffre d'affaires net	61 445
Autres produits d'exploitation	745
Produits d'exploitation	**62 190**
Achats consommés	-16 052
Autres charges d'exploitation	-193
Impôts, taxes et versements assimilés	-915
Charges de personnel	-36 048
Variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions	-743
Charges d'exploitation	**-53 951**
Résultat d'exploitation avant dotations & dépréciations des écarts d'acquisition	**8 239**
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	
Résultat d'exploitation après dotations & dépréciations des écarts d'acquisition	**8 239**
Charges et produits financiers	-341
Charges et produits exceptionnels	-302
Impôt sur les résultats	-1 862
Résultat net des entreprises intégrées	**5 734**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	
Résultat net consolidé	**5 734**
Résultat Groupe	**5 523**
Résultat revenant aux intérêts minoritaires	211
Résultat par action	0,135
Résultat par action ordinaire	0,157

1. BILAN CONSOLIDE

en K€	Note	31/08/2023
Immobilisations incorporelles	4 & 5	36 838
dont écart d'acquisition		36 704
immobilisations corporelles	6	2 708
Immobilisations financières	7	607
Actif immobilisé		**40 153**
Stocks et en-cours		54
Clients et comptes rattachés	8	19 279
Autres créances et comptes de régularisation	9	4 664
Valeurs mobilières de placement	10	14
Disponibilités	10	10 043
Actif **circulant**		**34 055**
Total actif		**74 208**

en K€	Note	31/08/2023
Capital	11	41 046
Primes		0
Réserves et résultat consolidés		**-10**
Capitaux propres groupe		**41 035**
Intérêts minoritaires		315
Provisions pour risques et charges	12	**825**
Emprunts et dettes financières	13	12 590
Fournisseurs et comptes rattachés	14	3 999
Autres dettes et comptes de régularisation	15	15 443
Dettes		**32 032**
TOTAL PASSIF		**74 208**

M. Noël Thibaudeau

Commissaire aux comptes
5, boulevard Gabriel Guist'hau
BP 59024 – 44090- NANTES Cedex 1

Solaes Audit

Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes au capital de 80 000 €
RCS Paris B 481 805 240
12 rue Portalis – 75008 Paris

NEXIA S&A

31 rue Henri Rochefort
75017 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 août 2023

M. Noël Thibaudeau

Commissaire aux comptes
5, boulevard Gabriel Guist'hau
BP 59024 – 44090- NANTES Cedex 1

Solaes Audit

Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes au capital de 80 000 €
RCS Paris B 481 805 240
12 rue Portalis – 75008 Paris

NEXIA S&A SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 août 2023

Aux associés de la société NEXIA S&A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NEXIA S&A relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

M. Noël Thibaudeau

Commissaire aux comptes
5, boulevard Gabriel Guist'hau
BP 59024 – 44090- NANTES Cedex 1

Solaes Audit

Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes au capital de 80 000 €
RCS Paris B 481 805 240
12 rue Portalis – 75008 Paris

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 août 2023 s'établit à 36.704 KE, sont évalués et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note « Ecarts d'acquisition » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

M. Noël Thibaudeau

Commissaire aux comptes
5, boulevard Gabriel Guist'hau
BP 59024 – 44090- NANTES Cedex 1

Solaes Audit

Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes au capital de 80 000 €
RCS Paris B 481 805 240
12 rue Portalis – 75008 Paris

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris,

Signé électroniquement le 23/02/2024 par
Noel Thibaudeau

Signé électroniquement le 23/02/2024 par
Pierre CAPERAA

Signed with universign

Noël THIBAUDEAU
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la compagnie
Régionale de Nantes

SOLAES AUDIT représentée par Pierre CAPERAA
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la compagnie
Régionale de Versailles

NEXIA S&A

COMPTES CONSOLIDES AU 31 AOUT 2023

SOMMAIRE

1. BILAN CONSOLIDE 3
2. COMPTE DE RESULTAT 4
3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 5
4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 6
5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 7
Note 1 – Faits marquants 7
Note 2 – Méthodes comptables 7
2.1 Base de préparation des comptes 7
2.2 Méthodes de consolidation 7
2.3 Ecarts d'acquisition 8
2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles 8
2.5 Immobilisations financières 8
2.6 Créances et dettes 9
2.7 Provisions 9
2.8 Contrats de location et contrats de crédit-bail et assimilés 9
2.9 Engagement de retraite 9
2.10 Impôts différés 10
2.11 Changement de méthode 10
Note 3 – Liste des sociétés consolidées 11
Note 4 – Ecart d'acquisition 12
Note 5 – Immobilisations incorporelles 12
Note 6 – Immobilisations corporelles 13
Note 7 – Immobilisations financières 13
Note 8 – Clients et comptes rattachés 14
Note 9 – Autres créances et comptes de régularisation 14
Note 10 – Trésorerie 15
Note 11 – Capital social 16
Note 12 – Provisions pour risques et charges 16
Note 13 – Emprunts et dettes financières 17
Note 14 – Fournisseurs et comptes rattachés 17
Note 15 – Autres dettes et comptes de régularisation 18
Note 16 – Effectifs 19
Note 17 – Rémunération des organes de direction 19
Note 18 – Evènements postérieurs à la clôture 19
Note 19 – Engagements 19
Note 20 – Compte de résultat consolidé pro forma sur 12 mois 20

1. BILAN CONSOLIDE

en K€	Note	31/08/2023
Immobilisations incorporelles	4 & 5	36 838
dont écart d'acquisition		36 704
immobilisations corporelles	6	2 708
Immobilisations financières	7	607
Actif immobilisé		**40 153**
Stocks et en-cours		54
Clients et comptes rattachés	8	19 279
Autres créances et comptes de régularisation	9	4 664
Valeurs mobilières de placement	10	14
Disponibilités	10	10 043
Actif **circulant**		**34 055**
Total actif		**74 208**

en K€	Note	31/08/2023
Capital	11	41 046
Primes		0
Réserves et résultat consolidés		**-10**
Capitaux propres groupe		**41 035**
Intérêts minoritaires		315
Provisions pour risques et charges	12	**825**
Emprunts et dettes financières	13	12 590
Fournisseurs et comptes rattachés	14	3 999
Autres dettes et comptes de régularisation	15	15 443
Dettes		**32 032**
TOTAL PASSIF		**74 208**

2. COMPTE DE RESULTAT

en K€	31/08/2023
Chiffre d'affaires net	0
Autres produits d'exploitation	0
Produits d'exploitation	**0**
Achats consommés	-6
Autres charges d'exploitation	-1
Impôts, taxes et versements assimilés	0
Charges de personnel	0
Variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions	1
Charges d'exploitation	**-6**
Résultat d'exploitation avant dotations & dépréciations des écarts d'acquisition	**-6**
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	
Résultat d'exploitation après dotations & dépréciations des écarts d'acquisition	**-6**
Charges et produits financiers	1
Charges et produits exceptionnels	0
Impôt sur les résultats	0
Résultat net des entreprises intégrées	**-5**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	
Résultat net consolidé	**-5**
Résultat Groupe	**-5**
Résultat revenant aux intérêts minoritaires	0

3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Augmentation de capital	41 046		0	41 046		41 046
Dividendes						0
Résultat N			-5	-5		-5
Autres variations		-10		-10		-10
Variation de périmètre		5		5	315	320
31/08/2023	**41 046**	**-6**	**-5**	**41 035**	**315**	**41 351**

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En K€	31/08/2023
Résultat net consolidé	-5
(+) Dotation aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	0
(+) Dotation aux provisions des immobilisations financières	0
(+) Dotation aux amortissements des charges à répartir	0
(+) Dotations et reprises aux provisions - Passif	0
Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	0
(+) Charges financières	0
Variation de l'impôt différé	0
Elimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	0
Variation du BFR lié à l'activité	17
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION	**12**
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles	0
(-) Acquisition d'immobilisations corporelles	0
(-) Acquisition titres non consolidés	0
(-) Acquisition autres immobilisations financières	0
Acquisitions d'immobilisations	0
(+) Produits de cessions d'immobilisations corporelles	0
(+) Produits de cessions autres immobilisations financières	
Cessions d'immobilisations	0
Variation de périmètre	10 053
Variation des instruments de couverture	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT	**10 053**
Dividendes versés aux minoritaires	0
Emission d'emprunts net de frais	0
Remboursements d'emprunts	0
Intérêts versés	0
Augmentation de capital en numéraire net des frais	-12
Autres dettes financières	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT	**-12**
Incidence de la variation des taux de change	0
VARIATION DE FLUX DE TRESORERIE	**10 053**
Trésorerie d'ouverture	4
Trésorerie de clôture	10 057

5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1 – Faits marquants

Le groupe NEXIA S&A est né au 31 août 2023 de l'apport des titres de la société ACA Développement et de l'apport des titres de la société Sefico Développement II.

Note 2 – Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation des comptes

Les comptes consolidés du groupe NEXIA S&A sont établis conformément aux principes comptables admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Le groupe clôture ses comptes au 31 août. Pour ce premier exercice, un arrêté comptable au 31 août 2023 a été effectué pour les entités clôturant leurs comptes au 30 septembre 2023.

L'ensemble des entités du périmètre de consolidation clôturera ses comptes au 31 août 2024.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

A la clôture de l'exercice, l'ensemble des participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

2.3 Ecarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.
L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

– dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le Groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique ;

– dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisitions représentatifs des fonds commerciaux – juridiquement protégés – non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

<u>Dépréciation :</u>
Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs :

- Concessions, brevets et licences : 1 à 3 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Les immobilisations sont dépréciées lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, internes ou externes, et que leurs valeurs nettes comptables deviennent inférieures à leurs valeurs actuelles, déterminées sur la base de la plus haute estimation entre la valeur de marché et la valeur d'usage.

2.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent principalement des prêts, des dépôts et cautionnements, ainsi que des titres de participation non consolidés.

Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

2.6 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7 Provisions

Des provisions sont constituées lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légale, règlementaire, contractuel ou découler des pratiques du Groupe.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre l'obligation.

2.8 Contrats de location et contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats de location qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les franchises, abandons de créance et autres remises obtenues en cours de contrat, sans contrepartie au moins équivalente à donner au bailleur (allongement de la durée non résiliable du bail, augmentation des loyers futurs…) sont immédiatement reconnus au compte de résultat.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette catégorie s'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ; ou

- La durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ; ou

- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

A la clôture de l'exercice, le groupe n'a pas identifié de contrats répondant à la définition.

2.9 Engagement de retraite

Le seul engagement envers le personnel supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. L'engagement afférent est évalué conformément à la recommandation ANC n° 2013-0.2, relative à l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Il est comptabilisé conformément à la méthode n°2 de cette recommandation, les écarts actuariels étant comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont constatés.

Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions » et au bilan en provisions pour risques et charges.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- Mode de départ à la retraite : départ volontaire à l'âge de 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,67 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3,5% à 5%
- Taux de turn-over : 3 % annuel jusqu'à l'âge de 50 ans ; nul ensuite
- Table de mortalité : INSEE TD/TV 2016-2018
- Taux de charges sociales : 42% ou 48%

2.10 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liés aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture de l'exercice est de 25%.

2.11 Changement de méthode

S'agissant du premier exercice de consolidation, aucun changement de méthode comptable n'a été constaté au cours de l'exercice.

Note 3 – Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, avec les taux de détention au 31 août 2023, sont présentées ci-dessous :

Dénomination	Pays	Siège social	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
SAS NEXIA S&A	France	Paris	Société mère	100%	IG
SAS ACA DEVELOPPEMENT	France	Paris	100%	100%	IG
SAS ACA ILE DE France	France	Paris	100%	100%	IG
SAS ACA NEXIA	France	Paris	100%	100%	IG
SAS CERA	France	Paris	100%	100%	IG
SCI CHANT DES OISEAUX	France	Paris	100%	100%	IG
SAS CINE TV FINANCE	France	Paris	100%	100%	IG
SAS FLEURY	France	Paris	100%	100%	IG
SAS SEFICO DEVELOPPEMENT II	France	Paris	100%	100%	IG
SAS SEFICO	France	Paris	100%	100%	IG
SAS SEFICO AUDIT	France	Paris	100%	99,80%	IG
SAS SEFICO AVOCAT	France	Paris	100%	49,75%	IG
SAS SEFICO CONSEIL	France	Paris	100%	100%	IG
SAS SEFICO NEXIA FINANCES	France	Paris	100%	76,38%	IG
SPFPL SAS SEFICO TAX & LEGAL	France	Paris	100%	99,50%	IG
SAS THEMIS	France	Paris	100%	100%	IG
SAS SFPB AUDIT & COMPTABILITE	France	Paris	100%	100%	IG
SAS CAC PROGRESS	France	Paris	100%	99,70%	IG
SAS PIMPANEAU & ASSOCIES	France	Paris	100%	100%	IG
SARL NEXIA France	France	Paris	33,33%	33,33%	NC

Méthode de consolidation : IG = Intégration Globale, NC = Non Consolidée

Le groupe a choisi de ne pas consolider la SARL NEXIA France qui présente un intérêt négligeable sur le patrimoine et le résultat consolidés.

L'ensemble des entités du Groupe sont consolidés selon la méthode d'intégration globale soit 100% des actifs et passifs.

Note 4 – Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition s'établit à :

en K€	31/08/2023
Valeur brute	36 704
Dépréciation	
Valeur nette	**36 704**

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

Goodwill Rochefort	21 671
Goodwill Kléber	15 033
TOTAL	**36 704**

L'écart d'acquisition a été calculé en comparant le coût d'acquisition des titres à la valeur des actifs et passifs identifiables lors de l'acquisition. En application du règlement ANC 2020-01, les fonds de commerce et droits au bail historiques présents dans les sociétés acquises n'ont pas été considérés comme des éléments identifiables et évaluables séparément à la date d'acquisition. Ils font partie intégrante de l'écart d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, un test de dépréciation a été réalisé. Le calcul de la juste valeur est basé sur une combinaison de multiple d'EBITDA et de part de chiffre d'affaires.

Ce test a mis en évidence que la valeur recouvrable des actifs testés est supérieure à leur valeur nette comptable.

Note 5 – Immobilisations incorporelles

La variation des valeurs brutes et amortissements par nature des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

en K€	Logiciels	Droits au bail	autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
Variation de périmètre	726		58		784
Augmentation					0
Cession					0
Valeur brute au 31/08/2023	726	0	58	0	784
Variation de périmètre	-650				-650
Dotation amortissements					0
Reprise					0
Amortisement/dépréciation au 31/08/2023	-650	0	0	0	-650
Valeur nette au 31/08/2023	**76**	**0**	**58**	**0**	**134**

Note 6 – Immobilisations corporelles

La variation des valeurs brutes et amortissements par nature des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

en K€	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillages	autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Variation de périmètre	270	1 244	2	4 445	63	6 023
Augmentation						0
Cession						0
Transferts						0
Valeur brute au 31/08/2023	270	1 244	2	4 445	63	6 023
Variation de périmètre		-388	-2	-2 925		-3 315
Dotation amortissements						0
Cession						0
Transferts						0
Amortisement/dépréciation au 31/08/2023	0	-388	-2	-2 925	0	-3 315
Valeur nette au 31/08/2023	**270**	**856**	**0**	**1 519**	**63**	**2 708**

Note 7 – Immobilisations financières

La variation des valeurs brutes et dépréciations par nature des immobilisations financières s'analyse comme suit :

en K€	Titres non consolidés	Prêts, cautionnements et autres créances	Total
			0
Variation de périmètre	1	630	632
Augmentation			0
Cession			0
Transfert			0
Valeur brute au 31/08/2023	1	630	632
			0
Variation de périmètre	0	-24	-24
Dépréciation	0		0
Reprise		0	0
Dépréciation au 31/08/2023	0	-24	-24
Valeur nette au 31/08/2023	**1**	**606**	**607**

Note 8 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients s'analysent ainsi :

En K€	31/08/2023
Créances clients	21 826
Provisions créances clients	-2 547
Clients et comptes rattachés	**19 279**

Note 9 – Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation s'analysent ainsi :

En K€	31/08/2023
Fournisseurs débiteurs	149
Créances sur personnel et organismes sociaux	115
Créances fiscales (hors IS)	1 435
Impôt sur les bénéfices	101
Impôts différés actif	313
Comptes courants	23
Dépréciation de comptes courants	0
Autres débiteurs	3 495
Dépréciation débiteurs divers	-2 401
Charges constatées d'avance	1 340
Frais d'émission d'emprunt	94
Autres créances et comptes de régularisation	**4 664**

Les autres créances sont des créances à moins d'un an.

La variation des impôts différés par nature s'analyse comme suit :

En K€	Produits / charges de l'exercice	Variation de périmètre	Variation par réserves	31/08/2023
Retraitement de consolidation			3	3
Décalages temporaires	19	129		149
Déficits				0
Indemnités de fin de carrière	-2	186		184
Impôts différés actifs	**18**	**315**	**3**	**336**

En K€	Produits / charges de l'exercice	Variation de périmètre	Variation par réserves	31/08/2023
Retraitement de consolidation	0	-23		-23
Décalages temporaires				0
Impôts différés passifs	**0**	**-23**	**0**	**-23**

En K€	Produits / charges de l'exercice	Variation de périmètre	Variation par réserves	31/08/2023
Retraitement de consolidation	0	-23	3	-19
Décalages temporaires	19	129		149
Déficits	0	0		0
Indemnités de fin de carrière	-2	186		184
Impôts différés nets	**17**	**292**	**3**	**313**

Note 10 – Trésorerie

La trésorerie s'analyse comme suit :

En K€	31/08/2023
Valeurs mobilières de placement	14
Disponibilités	10 043
Dépréciation valeurs mobilières de placement	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	**10 057**

Note 11 – Capital social

Le capital se décompose comme suit :

	31/08/2023	
	Nombre d'actions	Droits de vote
Actions ordinaires	35 275 692	35 275 692
Actions de préférence 1	5 768 102	
Actions de préférence 2	2 018	
Total des actions	41 045 812	35 275 692
Valeur nominale de l'action	1,0	
Valeur du capital social en €	**41 045 812**	

Les opérations sur le capital sur l'exercice ont été les suivantes :

- Augmentation de capital en rémunération de l'apport des titres ACA Développement pour un montant de 26.415.921 €
- Augmentation de capital en rémunération de l'apport des titres Sefico Développement II pour un montant de 12.556.866 €
- Augmentation de capital en numéraire pour un montant de 2.072.018 €

Note 12 – Provisions pour risques et charges

La variation par nature des provisions s'analyse comme suit :

En K€	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31/08/2023
Provisions pour risques				0
Provisions pour litiges			90	90
Provisions pour pensions et retraites			735	735
Provisions pour risques et charges	**0**	**0**	**0**	**825**	**825**

Note 13 – Emprunts et dettes financières

La variation par nature des dettes financières s'analyse comme suit :

En K€	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	31/08/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit			11 262	11 262
Dettes financières auprès des associés			1 119	1 119
Autres dettes financières			190	190
Intérêts courus sur emprunts			15	15
Dépôts de garantie			4	4
Concours bancaires			1	1
Total	**0**	**0**	**12 590**	**12 590**

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit :

En K€	Montant brut	< 1 an	2 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 262	2 367	8 896	0
Dettes financières auprès des associés	1 119	1 119		0
Autres dettes financières	190		190	
Dettes financières	**12 571**	**3 486**	**9 085**	**0**

Note 14 – Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'analysent ainsi :

En K€	31/08/2023
Dettes fournisseurs	3 999
Dettes sur immobilisations	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**3 999**

Note 15 – Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation s'analysent ainsi :

En K€	31/08/2023
Clients - Avances et acomptes reçus	240
Dettes sociales	6 862
Dettes fiscales (hors IS)	5 392
Impôt société	586
Impôt différés	0
Autres dettes	989
Produits constatés d'avance	1 374
Autres dettes et comptes de régularisation	**15 443**

Note 16 – Effectifs

L'effectif moyen du groupe à la clôture de l'exercice est de 497 personnes.

Note 17 – Rémunération des organes de direction

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à communiquer une information individuelle.

Note 18 – Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Note 19 – Engagements

Les principaux engagements sont les suivants :

- Hypothèque et privilège de prêteur de denier portant sur le bâtiment 4 du Chant des Oiseaux 78 360 Montesson au profit de la Société Générale en contrepartie de l'emprunt de 1.380 K€ souscrit pour son acquisition.

- Nantissement des titres Aca Nexia au profit de la BNP Paribas en garantie des deux emprunts de 4,4 M€ (tranche A amortissable sur 6 années) et 2,5 M€ (tranche B remboursable in fine)

Note 20 – Compte de résultat consolidé pro forma sur 12 mois

en K€	31/08/2023
Chiffre d'affaires net	61 445
Autres produits d'exploitation	745
Produits d'exploitation	**62 190**
Achats consommés	-16 052
Autres charges d'exploitation	-193
Impôts, taxes et versements assimilés	-915
Charges de personnel	-36 048
Variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions	-743
Charges d'exploitation	**-53 951**
Résultat d'exploitation avant dotations & dépréciations des écarts d'acquisition	**8 239**
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	
Résultat d'exploitation après dotations & dépréciations des écarts d'acquisition	**8 239**
Charges et produits financiers	-341
Charges et produits exceptionnels	-302
Impôt sur les résultats	-1 862
Résultat net des entreprises intégrées	**5 734**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	
Résultat net consolidé	**5 734**
Résultat Groupe	**5 523**
Résultat revenant aux intérêts minoritaires	211
Résultat par action	0,135
Résultat par action ordinaire	0,157